

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 11.142**

L'An deux Mille Onze, le 26 septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 20 septembre 2011

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 20 septembre 2011

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** : Mme WILLMANN représentée par M. REVOLAT  
M. CAU représenté par M. SIMONNET  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PRUDENCIO représenté par Mme DUMAS

**ETAIT ABSENT-EXCUSE** : M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	32

Mme ROY a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Avenant n° 1 à la Convention Générale d'Objectifs conclue entre la collectivité et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges-de-Didonne Handball

**RAPPORTEUR** : Monsieur BESSON

**VOTE** : UNANIMITÉ

Par délibération n° 11.055 en date du 11 mars 2011, le Conseil Municipal a attribué une subvention de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) au profit de l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball.

L'association a décidé d'organiser un tournoi de prestige pour l'inauguration du gymnase « Espace Cordouan ». La Ville a choisit d'accompagner cette manifestation en attribuant une subvention exceptionnelle de 10 000 euros.

Il est donc proposé d'augmenter la subvention initiale d'un montant de 10.000 euros (dix mille euros) et d'approuver en conséquence un avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue avec l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le projet d'avenant n°1,
- Vu l'avis de la commission des sports,
- Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'attribuer une subvention de 10.000 euros (dix mille euros) à l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball.
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 28 septembre 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint,  
Bernard GIRAUD

VILLE DE ROYAN



SERVICE JURIDIQUE  
DCM 11.142

**AVENANT N° 1**

**A la Convention Générale d'Objectifs  
Conclue entre la Collectivité et L'Association  
Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball**

Entre

La Ville de ROYAN représentée par son Député-Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2011 rendue exécutoire le 28 septembre 2011,

ci-après désignée *la Ville*,

D'une part,

Et,

**L'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball**, association loi de 1901, déclarée en sous-préfecture de Rochefort le 9 septembre 1999 (déclaration modificative) sous le numéro 012002560, agréée comme association sportive sous le numéro 991725S le 12 avril 1999 par le préfet de la Charente-Maritime, représentée par son Président en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée *l'Association*,

D'autre part,

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

L'association a décidé d'organiser un tournoi de prestige pour l'inauguration du gymnase « Espace Cordouan ». La Ville a choisi d'accompagner cette manifestation en attribuant une subvention exceptionnelle de 10 000 euros.

**CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

La Ville s'engage à verser une **subvention supplémentaire de 10 000 euros (dix mille euros)** au profit de **l'Association Entente Royan Océan Club Saint-Georges de Didonne Handball**.

La somme sera versée à la signature du présent avenant.

**ARTICLE 2**

Les autres termes de la convention restent inchangés.

Pour *l'Association*,  
Le Président,

Fait à Royan, le

*1er octobre 2011*

Pour la Ville de Royan,  
Le Député-Maire,